

CONDITIONS D'ANNULATION

Toute annulation doit être notifiée au Service Inscriptions d' Europa Group par écrit à congres-sfap@europa-organisation.com.

INSCRIPTION INDIVIDUELLE

- Annulation reçue avant le 21 mars 2017 inclus : remboursement de la totalité des sommes versées, déduction faite des frais de dossier d'un montant de 35€ NET.
- Annulation reçue entre le 22 mars et le 21 mai 2017 inclus : 50% des sommes versées vous seront remboursées
- Annulation après le 22 mai 2017 : passée cette date, aucun remboursement ne sera effectué

INSCRIPTION SOUS CONVENTION DE FORMATION

- Annulation reçue avant le 21 mars 2017 inclus : des frais de dossiers de 35€ NET seront facturés post congrès
- Annulation reçue entre le 22 mars et le 21 mai 2017 inclus : 50% des frais d'inscription seront facturés post-congrès
- Annulation après le 22 mai 2017 : passée cette date, la totalité du montant des droits d'inscription sera facturée
- Pour les personnes qui ne se seront pas présentées au congrès, l'intégralité du montant des droits d'inscription sera facturée post-congrès

Les inscriptions sous convention de formation seront ouvertes jusqu'au 6 juin 2017. Passée cette date, nous serons dans l'incapacité d'émettre ou de modifier une convention de formation.

INSCRIPTION AU PROGRAMME DPC

- Toute annulation reçue avant l'étape 1 (audit des pratiques) sera facturée 35,00€ NET pour les frais de dossier
- Toute annulation reçue entre l'étape 1 et l'étape 2 (présentielle) et au plus tard le 3 juin sera facturée 325,00€ NET
- Toute annulation reçue après l'étape 2 sera facturée 650,00€ NET
- Aucun changement de nom ne peut être accepté